**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Marque « VAUD »: création d'une communauté symbole de l'excellence et de la diversité du territoire vaudois

Le Conseil d'Etat a récemment validé les fondements d'une nouvelle stratégie promotionnelle du Canton de Vaud au travers de la marque territoriale « VAUD ». Cette démarche réunit toutes les filières de promotion, ainsi que tous les secteurs participant au rayonnement du Canton (éducation, économie, culture et patrimoine, tourisme, produits du terroir et sport) dans un but commun : que la notoriété et le rayonnement de chacun des ambassadeurs de la marque bénéficient à la croissance du Canton, et mettent en lumière ce qui s'y fait de mieux.

Dans un haut lieu du patrimoine vaudois, le Château de Chillon, une centaine de personnalités se réunissent en fin de journée ce jeudi afin de participer au lancement de la communauté de la marque « VAUD ». L'objectif du Canton est de décloisonner les secteurs de promotion, mettre en exergue les entreprises, les produits et les institutions qui font la richesse et la notoriété du territoire vaudois en favorisant de nouvelles synergies au sein de cette communauté d'acteurs.

Le Canton de Vaud a ainsi mis sur pied un double processus d'attribution de la marque « VAUD ». Le premier concerne les entreprises dites d'excellence, symbolisant les valeurs de la marque. Elles devront toutes répondre favorablement à une vingtaine de critères exigeants, qui se veulent évolutifs, vérifiant la réalité de leur ancrage territorial et la force de leur engagement social, économique et environnemental. La finalité de la marque VAUD sera ainsi de mettre en lumière les entreprises et les institutions les plus emblématiques du territoire et qui incarnent les valeurs du Canton. Le second processus d'attribution visera les produits du terroir. Un label « VAUD / produits d'excellence », dérivé de la marque VAUD sera créé pour ces produits du terroir sur les bases du label suisse « Regio Garantie ».

La gouvernance de la marque « VAUD », dont l'Etat reste l'unique propriétaire, sera définie dans le courant de 2019, afin que la marque puisse être déployée dès le 1er janvier 2020. Fait essentiel, elle associera des représentants de la communauté pour poursuivre le partenariat public-privé sur lequel se fonde l'entier de la démarche.

Lausanne, le 13 décembre 2018